

AI Court Terme

Ce fonds d'investissement interne de la branche 23 est commercialisé par Allianz Benelux s.a. dans les produits Allianz Invest et Plan for Life +. Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires et le document d'informations spécifiques de ce fonds sont disponibles gratuitement chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne sont investis à 100% dans le Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français **Oddo BHF Court Terme**, lui-même investi en totalité dans le Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français Oddo Jour et accessoirement en liquidités.

La politique d'investissement du FCP consiste à rechercher une performance égale à celle de l'EONIA OIS, diminuée des frais de gestion, sur un horizon de placement inférieur à 3 mois.

Période de détention recommandée

3 mois

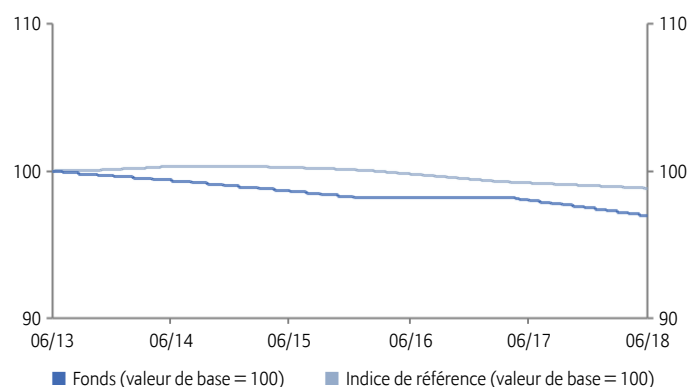
Date de création

01/09/2012

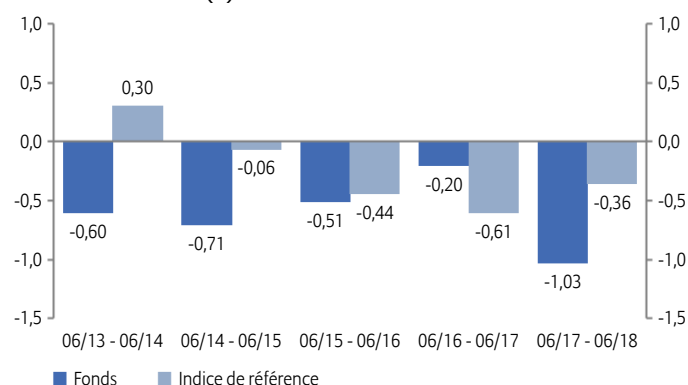
Performance (%)¹

	Depuis 1/1	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	3 ans p.a.	5 ans	5 ans p.a.	2013	2014	2015	2016	2017	VNI
Fonds	-0,52	-0,10	-0,21	-0,52	-1,03	-1,73	-0,58	-3,02	-0,61	-0,70	-0,71	-0,71	-0,10	-0,72	9,64 €
Indice de référence	-0,18	-0,03	-0,09	-0,18	-0,36	-1,40	-0,47	-1,16	-0,23	0,18	0,20	-0,21	-0,64	-0,44	

Evolution VNI sur 5 ans¹



Performance annuelle (%)¹



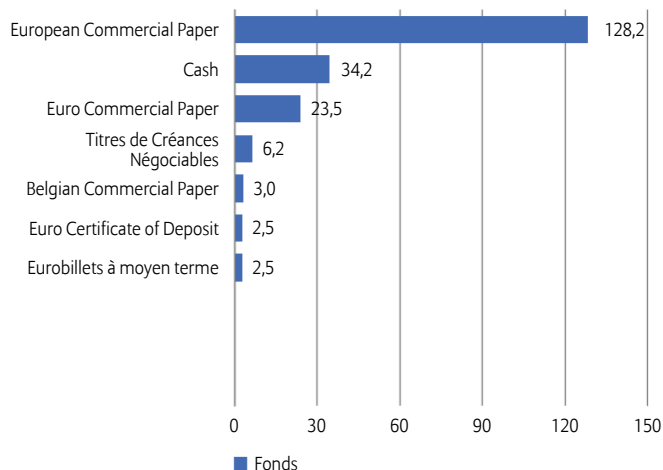
Indicateurs de risque/return*

	3 ans	5 ans
Active Return (%)	-0,11	-0,38
Alpha (%)	-0,15	-0,06
Bêta	-2,70	-0,48
Coefficient de corrélation	-0,72	-0,27
Ratio d'information	-0,51	-1,66
Ratio de Sharpe	-1,43	-2,54
Ratio de Treynor	0,00	0,01
Tracking error (%)	0,22	0,23
Volatilité (%)	0,18	0,18

* Ces indicateurs et autres termes financiers sont expliqués dans notre glossaire. Les notes de bas de page sont reprises à la troisième page de la fiche fonds.

Structure du portefeuille

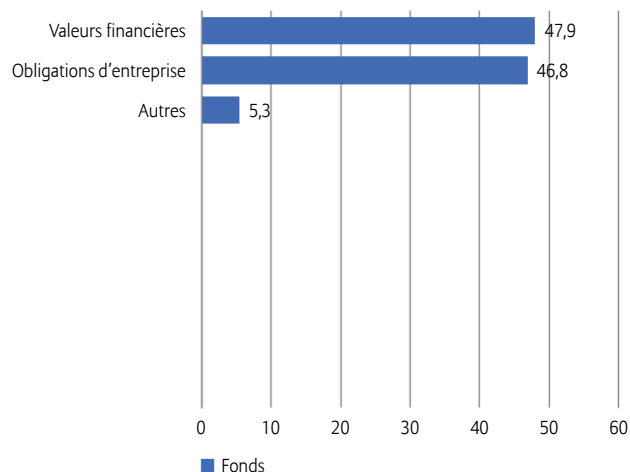
Répartition par type d'instrument (%)



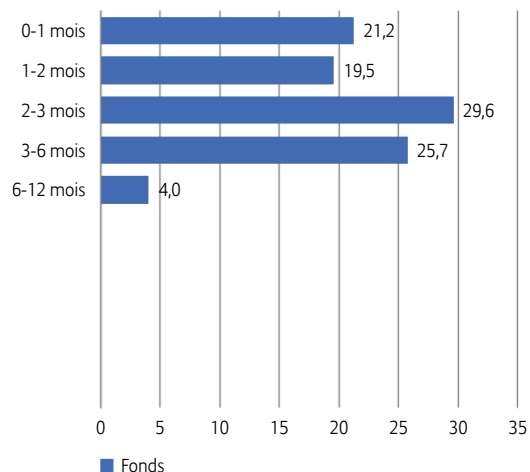
Principaux titres (en % de la valeur de marché)

Electricite De France 0% 08/10/2018	2,99
Engie Sa 0% 06/08/2018	2,99
Crcam D'Alpes-Provence 28/12/2018	2,74
Ubs Ag London 0% 06/09/2018	2,61
Banque Fed Cred Mutuel 07/11/2018	2,49
Bnp Paribas 07/12/2018	2,49
Bpce 23/11/2018	2,49
Credit Indus Et Comm 30/11/2018	2,49
Ing Bank Nv 0% 31/07/2018	2,49
Societe Generale 31/08/2018	2,49
Total	26,27

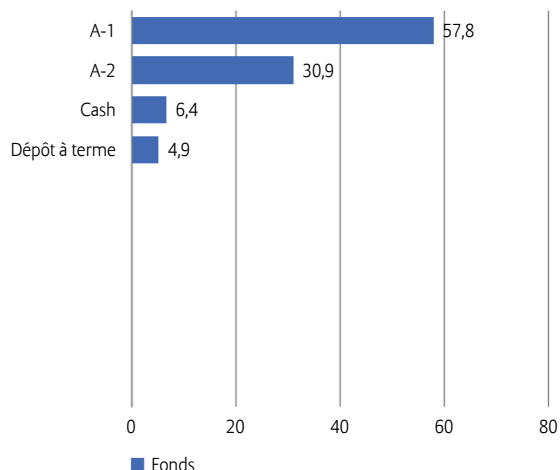
Répartition par type d'émetteur (%)



Répartition par maturité (%)



Répartition par rating (%)



Opportunités

- + Un portefeuille diversifié de titres de créances d'émetteurs privés ou publics, essentiellement Investment Grade et essentiellement libellés en Euro et de maturités courtes.
- + Une sélection d'instruments du marché monétaire de qualité par l'équipe de gestion.

Risques

- Pertes en capital potentielles liées au risque de crédit.
- Pertes en capital potentielles en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire.

Informations clés du fonds sous-jacent

Indice de référence	Eonia OIS
Société de gestion	Oddo BHF Asset Management
Date de création	03/11/1983



Gestionnaires de fonds

Patrick Guerillot & Cyrielle Boyer

Commentaire du gestionnaire

Lors de la réunion qui s'est tenue le 14 juin à Riga, le Conseil des gouverneurs de la banque centrale européenne (BCE) a minutieusement examiné les progrès réalisés vers un ajustement durable de la trajectoire d'inflation.

Sur la base de cet examen, le Conseil des gouverneurs a pris les décisions suivantes.

Premièrement, le Conseil des gouverneurs a décidé que le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeureront inchangés, à respectivement 0,00%, 0,25% et -0,40%. Le Conseil des gouverneurs prévoit que les taux d'intérêt directeurs resteront à leurs niveaux actuels au moins jusqu'à l'été 2019 et, en tout cas, aussi longtemps que nécessaire pour assurer une évolution de l'inflation conforme aux anticipations actuelles d'un ajustement durable.

Deuxièmement, en ce qui concerne les mesures non conventionnelles de politique monétaire, le Conseil des gouverneurs continuera de procéder à des achats nets dans le cadre du programme d'achats d'actifs (asset purchase programme, APP) au rythme mensuel actuel de 30 milliards d'euros jusqu'à fin septembre 2018. Après septembre 2018, si les données confirment ses perspectives d'inflation à moyen terme, le rythme mensuel des achats nets d'actifs sera réduit à 15 milliards d'euros jusqu'à fin décembre 2018.

Troisièmement, le Conseil des gouverneurs entend poursuivre sa politique de réinvestissement des remboursements principaux des titres arrivant à échéance acquis dans le cadre de l'APP pendant une période prolongée après la fin des achats nets d'actifs.

Durant le mois de juin la courbe des taux Euribor est restée raide et les taux de l'Euribor 1, 2 et 3 mois s'établissent respectivement à -0,370%, -0,337% et -0,321%. L'Eonia au 29 juin s'établit à -0,358%.

Nous avons choisi de continuer à investir essentiellement sur des Titres de Créances Négociables (TCN) à taux fixe et variable Eonia de 1 à 3 mois et jusqu'à 40% du portefeuille sur des TCN entre 3 à 6 mois. Nous avons également investis en obligations de maturité maximale 6 mois à hauteur de 5,8% de l'actif.

CHANGEMENT IMPORTANT

En date du 1er juin 2018, le nom du fonds sous-jacent Oddo Court Terme a été modifié et devient Oddo BHF Court Terme.

Remarques importantes

- Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires, le document d'informations spécifiques, les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be sous Documents. Lisez-les attentivement.
- Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds. Le versement initial sur le contrat Allianz Invest doit être au moins égal à 6.200 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.250 euros. Les versements planifiés sur le contrat Plan for Life + doit être au moins égal à 600 euros par an, 300 euros par semestre, 150 euros par trimestre ou 50 euros par mois. La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur www.allianz.be sous Valeurs d'inventaire et calcul du rendement/Fonds d'investissement (Branche 23) et dans l'Echo et De Tijd.
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat à :
 - l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, tél. : 02/547.58.71, fax : 02/547.59.75, info@ombudsman.as,
 - Allianz Benelux s.a. par mail à plaintes@allianz.be ou par fax au 02/214.61.71 ou par lettre à Allianz Benelux s.a., 10RSGJ, Rue de Laeken 35 à 1000 Bruxelles.

¹ Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Le fonds dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est géré par Oddo BHF Management, société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° d'agrément GP 99011. SA au capital de 7.500.000 €. R.C.S. (registre de commerce) 340 902 857 - Paris. 12, boulevard de la Madeleine – F-75440 Paris Cedex 09, France – Tél. : +33 1 44 51 83 88. www.am.oddo-bhf.com

